

# CONSEIL MUNICIPAL DU samedi 03 mars 2012

**Date de convocation et son affichage : 16 février 2012**

Nombre de membres présents ou représentés :

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le trois mars deux mil douze, à neuf heures et trente minutes, à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en session ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents :

**Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,  
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,  
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,  
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,  
Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,  
Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,  
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,  
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,  
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller,**

Etaient absents :

**Monsieur Alain FRIZON, Adjoint, procuration à Jean-Claude THIBAUT,  
Monsieur Christian HEDUY, Conseiller, procuration à Alain DE PAERMENTIER,  
Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère, excusée,  
Mme Françoise LANCELEUR, Conseillère,  
Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller.  
Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.**

Secrétaire de séance : ***Monsieur Jean-Luc FOURET***

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2011**

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2011, adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal n'amène aucune remarque particulière et est adopté à l'unanimité les conseillers présents à cette séance ont signé le registre des délibérations.

## **2012/01 Plan Local d'Urbanisme débat complémentaire sur le PADD**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement de l'élaboration du PLU et de l'intérêt d'anticiper la mise en compatibilité du PLU avec les orientations du futur Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Sources.

Il propose ainsi de revenir sur le débat, tenu en séance du 18 novembre 2011, en matière de développement économique concernant le devenir des

terrains localisés au nord de la zone d'activités communale et cadastrées ZC 50 – 51 – 52 – 53 – 54 – 55 – 56 – 57 – 58 et 142.

En effet, ces terrains sont désignés au SCOT comme secteur de développement économique à l'échelle de la Communauté de communes.

Afin de rendre compatible le projet de PLU avec le futur SCOT, il convient de faire figurer ce site dans le PADD.

Monsieur le Maire précise que le SCOT verra son enquête publique à la fin de l'année.

A l'issue du débat, les membres du Conseil Municipal valide cette proposition l'unanimité.

### **2012/02 Convention de branchement de la Neuville-sur-Ressons**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de convention avec la commune de la Neuville-sur-Ressons pour le rejet des eaux usées de celle-ci dans le réseau et la station d'épuration de Ressons-sur-Matz.

Cette convention prévoit un coût de branchement, au titre de la participation à l'investissement, de **213,00€** par habitant.

Le montant total de cette participation étant de 213€ x 227 Habitants (recensement INSEE) soit 48 351,00 €.

Monsieur le Maire propose, que la part investissement soit versée en deux parties :

- 50 % du règlement à N+1 de la date de la signature de la convention
- 50 % du règlement à N+2 de la date de la signature de la convention

Il resterait à définir le prix du m<sup>3</sup> d'eau à traiter pour la station d'épuration.

Le prix au m<sup>3</sup> assaini est fixé à 1,4535 € HT pour 2012 et réévalué chaque année par VEOLIA fermier de la dite Commune.

A partir de la signature de la convention les habitants pourront se brancher dans un délai de deux ans.

La règle sera la même pour toutes les communes qui voudront se brancher.

En 2015 il faudra procéder à un appel d'offre sur 15 ans.

La commune étudiera la reprise des espaces verts de la station d'épuration dont le coût prévu au contrat s'élève à 15 000€.

Monsieur le Maire précise que le coût du transfert dans le réseau et les postes de relevage de Ressons-sur-Matz reste à la charge de cette dernière.

A l'issue du débat, les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

### **Bureaux pour les élections présidentielles 2012,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dates des élections Présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012.

Les nouvelles tranches horaires du bureau seront les suivantes :

- 08h00 à 11h30

- 11h30 à 15h00
- 15h00 à 18h00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **2012/03 CISE TP travaux rue du Clos du Chauffour,**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que par dérogation à l'article 20.1 du CCAG, le titulaire d'un marché subit, en cas de retard dans l'achèvement des travaux, des pénalités journalières.

Dans le cadre des travaux de la rue du Clos du Chauffour, et de l'enfouissement des réseaux AEP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des représentés décide d'appliquer à l'entreprise CISE TP détentrice de ce marché, les pénalités correspondant à 11 jours de retard par rapport à l'Acte d'Engagement et au CCAP, soit :

- **510 euros** (cinq cent dix euros) HT par jour de retard.

Le montant de ces pénalités s'élève donc à  $11 \times 510 \text{ €} = 5\,610 \text{ € HT}$ .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité.

### **2012/04 Convention CONCORDIA pour 2012**

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués l'an passé par CONCORDIA sur la Chapelle l'épine et propose de reconduire pour cette année l'accueil de ces jeunes, afin de leur permettre de poursuivre les travaux entrepris.

Le montant de la participation pour ce projet s'élève à 3020,00€.

Les jeunes seront accueillis au terrain de tennis comme l'an passé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité.

### **2012/05 Convention du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner accord pour l'adhésion de la commune à la convention conclue par le SMVO avec ECO-TLC (collecte et traitement des textiles, linges et chaussures).

Cette convention prévoit un soutien financier au SMVO de 0,10€ par habitant en contrepartie de la création d'un point de collecte pour 2000 habitants et d'une action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité.

### **2012/06 Bornage des terrains face à la caserne des pompiers**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre au prix de 15,00€ HT le m<sup>2</sup> deux parcelles de 1000 m<sup>2</sup> situées Impasse Jean-Marc JULLIEN face au SDIS, et destinées à l'implantation de deux professions paramédicales.

En attente de division cadastrale, ces deux parcelles sont situées en zone ZE 54.

Monsieur le Maire présente une convention avec SCP COMMERLY d'un montant de 888 € HT.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord à cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les l'actes de vente qui seront établis, par Maître Isabelle LEDOUX, notaire à Ressons-sur-Matz.

### **2012/07 Loyer du local 14 place André Léger (kinésithérapeutes)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conclure une convention de location avec Monsieur Cédric PHILIPPE et Madame Elodie CARLU.

Ces deux kinésithérapeutes occuperont le local 14 place André Léger pour un montant de :

**540,36€** mensuel à compter du 01 mars 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité.

### **Projet de fermeture de classe**

Monsieur Claude LEFEVBRE informe le Conseil Municipal des courriers adressés à Madame l'Inspectrice de l'Académie de l'Oise et présentant les éléments susceptibles de remettre en question la fermeture d'une classe.

Monsieur Claude LEFEVBRE dit « nous sommes en dessous de la moyenne nationale, donc suppression d'un poste officiel d'enseignant.

Actuellement nous avons 8 classes pour 190 élèves.

Le 16 mars 2012 l'inspectrice académique se déplacera à l'école.

Monsieur Claude LEFEVRE nous explique et lit la résolution contre la fermeture de classe.

### **2012/08 échange de terrain entre la commune et Madame HUMBERT.**

A la demande de Maître LEDOUX, Notaire à RESSONS-SUR-MATZ il est précisé dans le cadre de l'échange de terrain entre la commune et Mme HUMBERT, les rétrocessions suivante :

La rétrocession sans soulte de la commune aux conjoints HUMBERT se compose :

- D'une parcelle dénommée E cadastrée A560 d'une contenance de 22 ca
- D'une parcelle dénommée B cadastrée A559 d'une contenance de 2 ca

La rétrocession sans soulte de la commune des conjoints HUMBERT à la commune :

- D'une parcelle dénommée A cadastrée A558 d'une contenance de 1 ca
- D'une parcelle dénommée B cadastrée A557 d'une contenance de 2 ca

Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et s'engage à inscrire ces dépenses au budget.

**2012/09 13<sup>ème</sup> mois Madame VANDERSTICHELE.**

Suite au départ en retraite pour carrière longue de Madame VANDERSTICHELE Thérèse au 1er avril 2012,

Le Conseil Municipal décide d'allouer le treizième mois au prorata (du 01/01/2012 au 31/03/2012) à Madame VANDERSTICHELE Thérèse, titulaire, au grade Rédacteur Chef.

Celui-ci sera versé sur le salaire du mois de mars 2012.

**INFORMATIONS DU MAIRE**

**Devis Compiègne paysage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des devis de la prestation de Compiègne Paysage s'élève 9 510 HT annuel.

Le contrat d'entretien s'étale d'avril à octobre.

La zone Intercommunale va être rétrocédée à la commune pour l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.**